

N° 01 - 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE CESSON ET VERT-SAINT-DENIS**

DATE DE CONVOCATION**23 décembre 2014**

L'an deux mille vingt, le sept janvier à vingt heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du comité syndical de la Maison des Sports sous la présidence de M Robert LEBRUN, doyen d'âge.

DATE D'AFFICHAGE**24 décembre 2019**

Etai~~ent~~ent présents : MM. Lebrun et Heestermans- Mmes Amrane, Dupriez, Fayat, Meister et Verrier

Absents excusés : M.Benyachou, M. Demarquay et M.Valérius

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : M.Heestermans

NOMBRE DE MEMBRES**En exercice * 10 *****Présents * 7 *****Votants * 7 ***

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts du Syndicat Intercommunal,

Considérant la fusion du Syndicat Intercommunal des Sports et le Syndicat Intercommunal de la Culture,

OBJET :**ELECTION DU PRESIDENT**

Conformément aux délibérations des conseils municipaux des communes de Cesson et Vert Saint Denis,

Monsieur Robert LEBRUN, doyen d'âge, après avoir déclaré installé le conseil syndical, fait procéder à l'élection, au scrutin, du Président.

Monsieur Robert LEBRUN propose sa candidature au poste de Président,

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 7

Nombre de vote pour : 7

Majorité absolue : 6

Monsieur Robert LEBRUN, ayant obtenu 7 voix, est déclaré élu à la majorité absolue, Président du Syndicat Intercommunal de Cesson et Vert-Saint-Denis.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

A Vert Saint Denis, le 07 janvier 2020

Le Président,

Robert LEBRUN